

BFD – Formations

234 Av. de la Lanterne, BtB2

06200 - Nice

THERAPIE MANUELLE SYSTEMIQUE

**Formation complète**

3 stages de 3 jours

 **Bulletin d’inscription**

**Bulletin à retourner à :**

Par e-mail à : opthema.formation@gmail.com

Par courrier à : BFD 234 Av de la Lanterne, Bt B2 – 06200 Nice

**Formation concernée :** Thérapie Manuelle Systémique (Prérequis ostéopathes et thérapeutes manuels)

**Lieu de la formation :** hôtel Campanile Aéroport (Arénas), 455 Promenade des Anglais 06200 Nice

**Dates de la formation**: **2023/2024** : 13/15 octobre 2023,12/14 janvier et 15/17 mars 2024.

**Horaires des cours : 9h00/13H00 et 14/18H00**

**Intervenants :** Claude ALTIERI, kinésithérapeute/ostéopathe

**Langue utilisée**: français

**Tarif :** 2400 € (les repas sont compris et pris sur place).

**Coordonnées du participant**

Je soussigné/e

Nom

Prénom

Spécialité

Adresse

Adresse de facturation\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ville C.P.

E-Mail @

**Coordonnées de la société de formation**

Dénomination : BFD

Adresse : BFD 234 Av de la Lanterne, BtB2 – 06200 Nice

N° SIRET : 839 723 665 00015

Rôle : formation post-graduée pour professions de santé

E-mail : opthema.formation@gmail.com - Site : https://osteopathie-opthema.fr/

Tél. mobile : 06.14.95.12.82

**Modalités de règlement :**

Le prix de la formation s’élève à 2400 €

Le stagiaire aura le choix entre deux types de paiement

1. Paiement de la somme totale avec une remise de 10% soit 2160 €
2. Paiement échelonné en 3 fois
* Un acompte de 500 € à l’inscription
* 700 € avant le 1er stage
* Le solde 1200 € au le 2ème stage

Le ou les paiements s’effectuent selon les modalités suivantes :

1. **Chèque bancaire** à l’ordre de BFD à adresser au siège
2. **Virement bancaire** à BFD – IBAN FR76 3007 7041 9016 7604 0020 083

**Date, signature et cachet**

Je soussigné (e) M. Mme …………………………………………………………………….déclare avoir pris connaissance de l’intégralité des conditions générales de vente de l’organisateur et en accepter les clauses.

Ce bulletin signé vaut engagement contractuel.

A………………………………………………………….le ………………………………..

Signature

Informations complémentaires :

* *La formation pourra être prise en chargeles OPCO et notemment par le FIF-PL*
* *Les repas de midi (buffet) et deux pauses café sont compris dans le prix du stage*

**Conditions générales de vente**

Les inscriptions par téléphone ou par mail sont admises et ne sont prises en compte définitivement qu’à réception de leur confirmation écrite dans un délai de 48 heures par l’envoi du bulletin d’inscription rempli et signé.

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception. Elle doit parvenir par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation concernée. Au-delà de ce délai aucun remboursement ne pourra être exigé.

La formation est due au premier jour de la prestation. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le ou la bénéficiaire peut résilier le présent contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue à cette convention.

**Les engagements de l’organisateur**

En application de l’article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation, la société de formation devra proposer un report ou rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.

La société de formation se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique d’annuler cette formation au plus tard 4 jours ouvrables avant la date prévue. Les frais d’inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés.

La société de formation se réserve le droit de reporter le stage en cas de force majeure, si des circonstances indépendantes l’y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées aux participants.

La société de formation ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le stagiaire ou des dommages conséquents à l'annulation d ́une formation ou à son report à une date ultérieure.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_